

POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DE PRÉVENTION EN SANTÉ

PLAN D'ACTION INTERMINISTÉRIEL 2022-2025

- Investissements de 120 M\$ sur 3 ans
- 100 actions mises en œuvre par 27 ministères et organismes gouvernementaux et plus de 80 partenaires de la société civile

LA VISION

Une population québécoise en santé, dans laquelle chaque personne a la capacité et les conditions pour réaliser son plein potentiel et participer au développement durable de la société.

Une politique à l'avant-garde en matière de prévention, qui inspire et mobilise un ensemble de partenaires afin de favoriser davantage la santé, dans un souci d'équité.

LA FINALITÉ

Agir sur un ensemble de facteurs en vue d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population du Québec et de réduire les inégalités sociales de santé.

LES PRINCIPES DIRECTEURS

- La prise en compte du caractère indissociable des dimensions sociale, économique et environnementale, en respect des principes de développement durable
- Des mesures efficaces qui touchent les personnes, les communautés et les environnements
- Une action adaptée aux contextes et aux besoins des différents groupes de la population
- Des partenaires de la prévention qui travaillent en cohérence et en synergie au sein du gouvernement et avec des acteurs provenant de divers secteurs d'activité

ORIENTATION 1

LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DES PERSONNES DÈS LEUR PLUS JEUNE ÂGE

OBJECTIF 1

Soutenir et améliorer le développement global des enfants

- 1.1 Favoriser l'accès à des services éducatifs à l'enfance aux familles défavorisées sur le plan socioéconomique
- 1.2 Soutenir l'amélioration de la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance
- 1.3 Offrir un soutien aux pratiques parentales adapté aux besoins des différents groupes de population

OBJECTIF 2

Soutenir et améliorer le développement des jeunes d'âge scolaire

- 1.4 Soutenir la réalisation d'actions favorisant la santé et le bien-être des jeunes en contexte scolaire

OBJECTIF 3

Améliorer la capacité des personnes à prendre soin de leur santé et de celle de leurs proches

- 1.5 Implanter une stratégie visant à améliorer les connaissances et les compétences des personnes en matière de prévention en santé

ORIENTATION 2

L'AMÉNAGEMENT DE COMMUNAUTÉS ET DE TERRITOIRES SAINS ET SÉCURITAIRES

OBJECTIF 1

Améliorer la qualité de vie dans les communautés

- 2.1 Augmenter l'offre de logements sains et abordables en poursuivant le rythme de rénovation du parc de logements sociaux
- 2.2 Favoriser les actions du milieu visant à maintenir et à améliorer la qualité de vie dans les communautés
- 2.3 Favoriser l'accès de l'ensemble de la population à des activités et à des installations extérieures et intérieures contribuant à l'adoption et au maintien d'un mode de vie physiquement actif en toute saison
- 2.4 Soutenir des initiatives associées à la santé et au bien-être des aînés
- 2.5 Favoriser l'accès à des bâtiments publics proches des milieux de vie qui offrent un environnement sain et salubre

OBJECTIF 2

Réduire les risques pour la santé associés à l'environnement, au transport et à l'aménagement du territoire

- 2.6 Outiller le milieu municipal afin qu'une analyse des effets potentiels sur la santé soit intégrée de façon plus systématique dans les démarches de planification territoriale
- 2.7 Favoriser une meilleure gestion du bruit environnemental et de la qualité de l'air pour en réduire les effets nuisibles sur la santé et la qualité de vie
- 2.8 Soutenir les intervenants des secteurs du transport et de l'aménagement du territoire dans la mise en place d'initiatives favorisant la mobilité durable
- 2.9 Favoriser une gestion optimale des risques d'origine naturelle et anthropique

Des cibles ambitieuses

- 1 Augmenter à 80 % la proportion d'enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilité pour leur développement.
- 2 Faire en sorte que 90 % des municipalités de 1000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.
- 3 Accroître l'offre de logements abordables, sociaux et communautaires de 49 %.
- 4 Faire passer à 10 % la proportion de fumeurs quotidiens et occasionnels.



- 5 Atteindre un niveau élevé de bien-être émotionnel et psychosocial chez au moins 80 % de la population.
- 6 Augmenter de 18 % le nombre d'aînés recevant des services de soutien à domicile.
- 7 Atteindre une consommation minimale de cinq fruits et légumes chaque jour, chez plus de la moitié de la population.
- 8 Faire bondir de 20 % la proportion de jeunes âgés de 12 à 17 ans actifs durant leurs loisirs et déplacements.
- 9 Réduire de 10 % l'écart de mortalité prématurée entre les personnes les plus défavorisées et les plus favorisées sur le plan socioéconomique. (La mortalité prématurée fait référence aux décès qui surviennent à un âge relativement jeune.)

— Les cibles ont été déterminées sur la base des données les plus récentes disponibles ainsi qu'en fonction des dernières tendances observées.

ORIENTATION 3

L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE QUI FAVORISENT LA SANTÉ

OBJECTIF 1

Améliorer l'accès à une saine alimentation

- 3.1 Favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation, particulièrement dans les communautés défavorisées ou isolées géographiquement
- 3.2 Améliorer la qualité nutritive des aliments au Québec

OBJECTIF 2

Accroître la mise en place de conditions de travail qui favorisent la santé

- 3.3 Promouvoir la santé en milieu de travail par des démarches de type « Entreprise en santé »
- 3.4 Promouvoir l'adoption de mesures diversifiées favorisant une organisation du travail mieux adaptée aux réalités des familles

OBJECTIF 3

Améliorer les conditions de vie des populations plus vulnérables

- 3.5 Soutenir des initiatives en logement favorisant la santé, la stabilité résidentielle et la réduction des inégalités sociales
- 3.6 Améliorer les conditions de vie des populations autochtones
- 3.7 Prévenir et réduire les vulnérabilités et les inégalités sociales de santé par le renforcement d'actions concertées sur les déterminants sociaux de la santé

ORIENTATION 4

LE RENFORCEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

OBJECTIF 1

Renforcer l'implantation de l'offre de services préventifs destinés à la population générale et aux populations plus vulnérables

- 4.1 Améliorer la performance des services préventifs offerts à la population
- 4.2 Mettre en place des actions cohérentes visant la prévention et la réduction des méfaits liés à l'usage de substances psychoactives, y compris l'alcool, et à la pratique de jeux de hasard et d'argent
- 4.3 Mettre en place une stratégie visant à réduire l'usage des produits du tabac et à protéger les non-fumeurs de l'exposition à la fumée de tabac dans l'environnement

OBJECTIF 2

Réduire et contrôler les risques associés à l'antibiorésistance afin de prévenir plus efficacement les infections

- 4.4 Effectuer une gestion intégrée des antibiotiques afin d'en assurer l'utilisation judicieuse dans les secteurs de la santé humaine et de la santé animale

OBJECTIF 3

Rehausser les capacités professionnelles et organisationnelles au regard de la détection précoce des problèmes et de l'intervention en temps opportun

- 4.5 Mettre en place une stratégie de soutien à la prévention clinique comprenant un ensemble de mesures visant à outiller le personnel professionnel de la santé et des services sociaux dans leurs pratiques
- 4.6 Renforcer la détection et l'intervention précoce visant les enfants et les jeunes vulnérables
- 4.7 Repérer les aînés en perte d'autonomie ou à risque de l'être afin de leur offrir le soutien à domicile nécessaire